

RÈGLEMENT DU JEU

« GAGNEZ 90 BOUTEILLES DE VINS DE SAINT-EMILION »

ARTICLE 1 / ORGANISATEUR

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion, Rue Guadet – BP 15, 33330 Saint-Emilion – France organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Gagnez 90 bouteilles de vins de Saint-Emilion ».

Le jeu se déroulera du samedi 3 Septembre 2016 à partir de 10h au lundi 10 Octobre 2016 à 23h59.

ARTICLE 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, les salariés du Conseil des Vins de Saint-Emilion et de la Maison du Vin de Saint-Emilion, les responsables des exploitations adhérentes du Conseil des Vins de Saint-Emilion, ainsi que les personnes mineures.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées, identités complètes et adresses électroniques valables pendant la durée de ce jeu ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu se déroule comme suit.

Le participant doit se rendre à l'adresse URL suivante :

- <https://www.vins-saint-emilion.com/saint-emilion-winetrip/jeu-90-bouteilles-wine-trip-2016>

Le participant doit remplir un formulaire d'inscription pour valider sa participation au tirage au sort : civilité, nom, prénom, code postal (non obligatoire) et adresse email. Une fois son inscription validée, le participant a la possibilité, si il le souhaite, d'inviter ses amis à participer au jeu et/ou de partager le jeu sur sa page Facebook afin d'augmenter ses chances d'être tiré au sort, de la manière suivante :

- Email 1/invitation d'un ami : 2 fois plus de chance d'être tiré au sort
- Email 2 /invitation d'un ami : 4 fois plus de chance d'être tiré au sort
- Email 3 /invitation d'un ami : 10 fois plus de chance d'être tiré au sort
- Partager le jeu sur Facebook : 20 fois plus de chance d'être tiré au sort

Les participants peuvent également participer au jeu, en remplissant un formulaire d'inscription en version papier directement sur le camion du Wine Trip des vins de Saint-Emilion, à chacune des étapes, pendant la durée du jeu. Chaque bulletin de participation sera disposé dans une urne. Les participants seront ajoutés au tirage au sort.

Le jeu est envoyé aux abonnés de la lettre d'information électronique du Conseil des Vins de Saint-Emilion, et est accessible depuis la page d'accueil du site <http://www.vins-saint-emilion.com/saint-emilion-winetrip>. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Une seule participation par personne physique (même nom ou même coordonnées) sera enregistrée.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son

inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par « L'organisateur » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 / SÉLECTION DU GAGNANT

Le tirage au sort qui détermine le gagnant unique s'effectuera parmi les participants ayant validée leur inscription (clôture des participations le lundi 10 Octobre 2016 à 23h59). Le tirage au sort sera réalisé à l'issue du jeu par un des personnels de la société organisatrice. Le tirage au sort aura lieu au plus tard le vendredi 14 Octobre 2016 avant 19h.

ARTICLE 5 / DOTATIONS

La dotation du gagnant unique est la suivante : 90 bouteilles de vins de Saint-Emilion.

Carton	n°	CHATEAUX	AOC	MILL	TARIF
1	1	Clos Junet	SEGC	2010	19,00 €
	2	Château Pindefleurs	SEGC	2012	19,00 €
	3	Château la Fleur	SEGC	2011	30,00 €
	4	Château Carteau	SEGC	2011	12,00 €
	5	Château la Mariotte	SEGC	2010	15,00 €
	6	Château Franc le Maine	SEGC	2010	20,55 €
	7	Château Tour de Capet	SEGC	2012	16,90 €
	8	Clos des Moines	SEGC	2012	14,35 €
	9	Château Trapaud	SEGC	2012	20,55 €
	10	Château Saint-Hubert	SEGC	2011	22,00 €
	11	Château Haut Bernat	PSE	2010	13,35 €
	12	Château Pontet Fumet	SEGC	2010	14,00 €
2	13	Château Les Religieuses	SEGC	2011	12,00 €
	14	Lynsolence	SEGC	2010	34,00 €
	15	Château du Rocher	SEGC	2010	18,35 €
	16	Clos les Grandes Versannes	SEGC	2011	17,50 €
	17	Château Guibot la Fourvieille	PSE	2010	15,35 €
	18	Château Rozier	SEGC	2012	15,35 €
	19	Château Montlisse	SEGC	2011	20,00 €
	20	Les Valentines	SEGC	2010	14,90 €
	21	Château Trianon	SEGC	2012	16,60 €
	22	Château Clarisse	PSE	2012	23,00 €
	23	Château Haut Faugères	SEGC	2010	29,50 €
	24	Château de Puisseguin Curat	PSE	2012	12,25 €
3	25	Premya	LES	2011	12,00 €
	26	Château Quercy	SEGC	2011	30,00 €
	27	Château la Claymore	LES	2011	10,70 €
	28	Château de Pasquette	SEGC	2010	27,00 €
	29	Château Vieux Sarpe	SEGC	2010	25,90 €
	30	Château Haute Grave de Rouy	SE	2010	7,00 €
	31	Château le Bernat	PSE	2011	17,00 €
	32	Château Roc de Boissac	PSE	2012	13,00 €
	33	Château Dumon Bourseau Milon	LES	2010	7,00 €
	34	L'Egerie du Château Chéreau	LES	2011	11,00 €
	35	Château Martinet	SEGC	2010	14,95 €
	36	Château Beaurang	SE	2012	12,85 €
4	37	Château Carteau Cotes Daugay	SE	2011	18,00 €
	38	Château des Laurets	PSE	2012	14,00 €
	39	Château de l'Anglais	PSE	2011	12,35 €
	40	Château les Combes Louis Gabriel	LES	2011	14,50 €
	41	Le Rival	LES	2012	22,00 €
	42	Château la Rose Perrière	LES	2011	16,55 €
	43	Croix du Rival	LES	2010	13,00 €
	44	Château Croix de Rambeau	LES	2011	14,95 €
	45	Ch. des Landes "Grand Heritage"	LES	2010	8,70 €
	46	Clos le Brégnat	SE	2012	8,40 €
	47	Château Moulin de Lagnet	SE	2010	13,00 €
	48	Château Beynat	SE	2010	14,00 €

5	49	Château Beausejour les Maurins	SE	2012	11,00 €
	50	Château Franc Bories	SE	2012	10,00 €
	51	Château Croix Cardinale	SEGC	2011	23,90 €
	52	Château Barberousse	SE	2012	11,50 €
	53	Château Cantin	SEGC	2010	29,40 €
	54	Château Corbin	SEGCC	2012	30,70 €
	55	Château Laniote Saint-Emilion	SEGCC	2011	26,80 €
	56	Château Chauvin	SEGCC	2012	40,00 €
	57	Château Grand Corbin Manuel	SEGCC	2011	22,55 €
	58	Château Laroze	SEGCC	2012	29,00 €
	59	Château Yon Figeac	SEGCC	2011	27,55 €
60	Château Piney	SEGC	2012	15,00 €	
6	61	Château Petit Fombrauge	SEGC	2011	24,55 €
	62	Château du Basque	SEGC	2012	17,00 €
	63	Château la Grangère	SEGC	2010	19,00 €
	64	Château Billerond	SE	2012	15,00 €
	65	Château Pailhas "Deville"	SEGC	2010	29,00 €
	66	Château Fleur Cardinale	SEGCC	2012	36,70 €
	67	Château Coutet	SEGC	2012	20,55 €
	68	Château Laplagnotte-Bellevue	SEGC	2012	16,65 €
	69	Château Moulin des Graves	SE	2011	10,85 €
	70	Château la Fleur Penin	SEGC	2012	18,00 €
	71	Château la Révérence	SEGC	2011	24,55 €
	72	Château Vieux Labarthe	SEGC	2012	12,00 €
7	73	Château Valade	SEGC	2012	24,00 €
	74	L'Etendard de Château Valade	SEGC	2012	19,00 €
	75	Château Tour Grand Faurie	SEGC	2012	20,55 €
	76	Château l'Etoile de la Clotte	SEGC	2012	14,00 €
	77	Château Lucas	LES	2011	10,00 €
	78	Les Erables	SEGC	2012	19,00 €
	79	Petit Figeac	SEGC	2012	36,00 €
	80	Château la Chapelle aux Moines	SEGC	2012	16,50 €
	81	Clos la Gaffelière	SEGC	2011	20,00 €
	82	Château Saint-Georges (Côte Pavie)	SEGCC	2011	23,00 €
	83	Château Soleil	PSE	2013	14,20 €
84	Château Champion	SEGC	2011	15,15 €	
8	85	Château du Courlat Cuvée JB	SEGC	2012	18,00 €
	86	Château de la Cour	SEGC	2011	21,55 €
	87	La Dame de 11h	SEGC	2012	50,00 €
	88	Château Badette	SEGC	2012	20,00 €
	89	Château Faugères	SEGC	2011	36,55 €
90	Château Haut Pezat	SEGC	2014	13,15 €	

Valeur total du lot maximum : 1 715,25€ TTC

Toute autre prestation est exclue.

ARTICLE 6 / INFORMATIONS DES GAGNANTS

Seul le gagnant sera informé du résultat de sa participation au jeu. Il sera contacté par le Conseil des Vins de Saint-Emilion par courrier électronique à l'issue du jeu.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion communiquera au gagnant les modalités lui permettant de bénéficier de son gain.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné, sauf pour répondre uniquement aux demandes électroniques de transmission du règlement du présent jeu.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 5 jours suivant l'envoi du courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. La société organisatrice pourra effectuer un second tirage au sort parmi les bulletins valables, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un nouveau gagnant se manifeste dans le délai ci-dessus indiqué.

ARTICLE 7 / ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé, auprès de la SCP Sercan-Maury-Adam-Gouguet, huissiers de justice associés domiciliés 44-50 boulevard George V CS 91199 33001 Bordeaux Cedex.

Le règlement complet du jeu peut être consultable gratuitement sur le site suivant : <http://www.vins-saint-emilion.com/saint-emilion-winetrip/jeu>

ARTICLE 8 / AUTORISATION

Le participant autorise, s'il est gagnant, la publication de son nom dans toutes les opérations publicitaires ou promotionnelles liées au jeu auquel il a participé et ceci sur tous les supports de communication réalisés par le Conseil des Vins de Saint-Emilion (Internet, presse, radio, affichage, etc.), pendant une durée de une année. Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que le bénéfice de la dotation.

ARTICLE 9 / LOI INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour l'exercer, il suffit de s'adresser à :

Conseil des Vins de Saint-Emilion
Rue Guadet – BP 15
33330 SAINT-EMILION
France

ARTICLE 10 / LITIGES ET RESPONSABILITÉS

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion ne pourra pas être tenu responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant leur arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion ne pourra pas être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce jeu devait être modifié, reporté ou annulé. En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, le Conseil des Vins de Saint-Emilion se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de nature et de valeur commerciale équivalente. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, que ce soit en cas d'annulation ou de perte. Les réclamations en recommandé ne seront pas acceptées.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur du lot en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. Le lot peut cependant être cessible.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des transporteurs, intervenus lors de la livraison du lot.

Le gagnant renonce à réclamer au Conseil des Vins de Saint-Emilion tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 11 / REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JEU

Le remboursement des frais de timbres, engagés pour les demandes de règlement, peut être obtenu sur demande écrite au Conseil des Vins de Saint-Emilion, Rue Guadet - BP 15 33330, SAINT-EMILION France - dans le mois qui suit la clôture de la participation au jeu telle qu'indiquée à l'article 1.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant et par famille sous la forme d'un envoi de timbres au tarif lent en vigueur.

La demande devra être faite sur papier libre indiquant, pour permettre toute vérification : nom, prénom et adresse postale du participant.

ARTICLE 12 / CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement du jeu « Gagnez 90 bouteilles de vins de Saint-Emilion » est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courrier auprès du Conseil des Vins de Saint-Emilion, Rue Guadet - BP 15 33330, SAINT-EMILION France. Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande écrite au tarif lent en vigueur.